



Directives de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits

Auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pour tous les professionnels de la santé avant l'affectation dans les collectivités des Premières Nations

Date d'entrée en vigueur : 13/03/2020

Révision : 1

Page : 1 de 1

Date d'approbation : 15 mars 2020

Entités concernées :

- Organe directeur Leadership et Opérations
- Programmes et Services
- Client, famille et communauté

Autorité approbatrice : sous-ministre adjoint principal de la DGSPNI de SAC

1. OBJET

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, SAC travaille continuellement avec les régions et les partenaires pour assurer la sécurité et le bien-être du personnel infirmier et des autres professionnels de la santé ainsi que des membres des collectivités des Premières Nations. L'utilisation de méthodes comme l'auto-évaluation pour les professionnels de la santé avant leur affectation dans les collectivités des Premières Nations est une façon d'empêcher l'introduction du virus dans les collectivités et de réduire l'augmentation du fardeau sur les services de soins de santé en lien avec la pandémie.

2. ÉNONCÉ DE LA DIRECTIVE

Jusqu'à nouvel ordre, tous les professionnels de la santé qui sont employés ou sous contrat par la DGSPNI sont tenus de se soumettre à une auto-évaluation de dépistage des symptômes de la COVID-19 avant leur affectation dans les collectivités des Premières Nations.

3. PROCÉDURE

Tous les professionnels de la santé qui ont l'intention de se rendre dans une collectivité des Premières Nations doivent faire une auto-évaluation de leur risque d'exposition et des symptômes associés à la COVID-19 au plus tard 12 heures avant le voyage et jusqu'au moment du départ à l'aide de l'outil d'auto-évaluation ci-joint (annexe A). S'ils rencontrent l'un des critères d'exposition ou présentent l'un des symptômes, leur voyage doit être retardé et ils doivent suivre les lignes directrices provinciales ou territoriales en matière de santé publique.

4. PORTÉE

Tous les professionnels de la santé qui sont employés ou sous contrat par la DGSPNI et qui travaillent dans les collectivités des Premières Nations doivent suivre la présente directive jusqu'à nouvel ordre. Des ajustements pourraient être apportés à la présente directive dans l'avenir pour étendre la portée à d'autres secteurs de service. Ces changements seront communiqués le cas échéant.

5. RESPONSABILITÉ :

Médecin-hygiéniste en chef, Bureau de la santé de la population et de la santé publique

6. RÉVISION

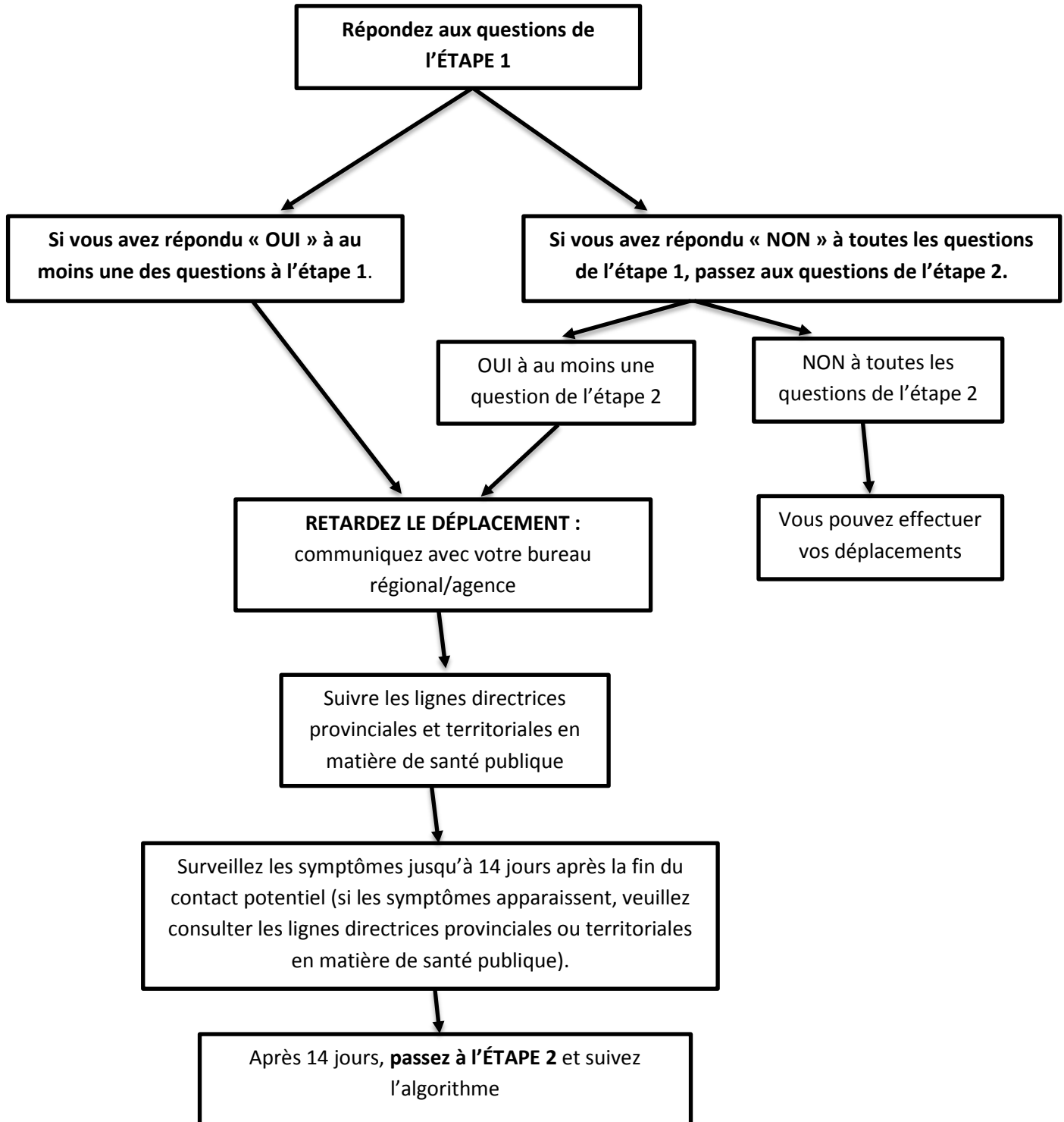
La présente directive sera examinée si les recommandations de l'Agence de la santé publique du Canada changent de façon importante et si l'Agence déclare que la pandémie est terminée.

Annexe A : Outil d'auto-évaluation avant les affectations dans des collectivités des Premières Nations.

Annexe A

Outil d'auto-évaluation pour les professionnels de la santé, à utiliser avant l'affectation dans une collectivité des Premières Nations

- 1) L'auto-évaluation devrait avoir lieu un maximum de 12 heures AVANT de se rendre dans la collectivité et devrait se poursuivre jusqu'au moment du départ.
- 2) On demande de suivre l'algorithme ci-dessous ainsi que les **ÉTAPES 1 et 2** à la page 4.



ÉTAPE 1 : Contact/déplacement

Avez-vous...

OUI	NON	voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
OUI	NON	été en contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19?
OUI	NON	été en contact étroit avec une personne atteinte d'un trouble respiratoire (toux et/ou fièvre) qui a voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 jours précédant le début de son trouble?
OUI	NON	été exposé en laboratoire à du matériel biologique (p. ex. échantillons cliniques primaires, isolats de cultures de virus) qui contenait la COVID-19?

ÉTAPE 2 : Symptômes

Sentez-vous l'un ou l'autre des symptômes suivants?

OUI	NON	Fièvre > 38°C ou sensation de fièvre? Avez-vous eu des tremblements ou des frissons?
OUI	NON	Toux
OUI	NON	Essoufflement
OUI	NON	Autres symptômes comme la fatigue, des douleurs musculaires, la perte de l'appétit

Références :

Pour plus d'informations : www.canada.ca/coronavirus

Définition de cas par l'ASPC <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/definition-nationale-cas.html>